

14. Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants.
15. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique.
16. Application de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.
17. a) Étude, menée en collaboration avec la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, des moyens de faire appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'apartheid, au racisme et à la discrimination raciale:  
  
b) Mise en oeuvre du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
18. État des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.
19. Bon fonctionnement des organes établis en vertu des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.
20. Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa quarante et unième session.
21. Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques.
22. Mesures à prendre contre toutes les idéologies et pratiques totalitaires ou autres, y compris le nazisme, le fascisme et le néofascisme, qui sont fondées sur l'intolérance ou l'exclusivisme racial ou ethnique, la haine, la terreur, le déni systématique des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou qui ont de telles conséquences.
23. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme.
24. Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

4

5

6

7

8

9

10

11

12